



Solde de tout compte toujours pas reçu

Par **Goundo Siby**, le **11/03/2017** à **11:39**

Bonjour suite à mon licenciement qui s'est fait mi janvier je n'est toujours pas reçu mon soldes de tout compte . J'ai essayer de les appeler il y a 3 semaines sans aucun succès et je décide donc de me déplacer. La directrice me dis qu'il non pas reçu mes document et le responsable en hurlant me dit que mes documents ne sont pas là. Le lendemain j'appelle le siège étonné me dis un message document vont être envoyer il ya maintenant 2 semaines. N'ayant rien reçu il a 4 jours je recontacte le siège qui ne comprend pas pourquoi je n'avais rien reçu. A présent j'appelle mais ni la directrice ni le responsable sont présents. Dois-je allez au prud'homme ?

Merci pour vos réponse

Par **fafa du 76**, le **11/03/2017** à **17:17**

oui. Allez au prud'hommes. Dites bien dans le courrier de saisines des prud'hommes que vous souhaitez faire une saisine en référé (obligation de convoquer les deux parties dans le mois qui suit, alors que sans ça, c'est une attente de plusieurs mois).

Souvent ça s'agite chez les anciens employeurs à la réception de la convocation aux prud'hommes et dans ce cas, l'argent réapparaît. Si ils vous envoient tout ce qu'ils vous doivent avant le RDV aux prud'hommes, rien ne vous empêche d'annuler les prud'hommes par la suite, mais au moins vous ne perdez pas de temps si ce n'est pas de le cas

Par **P.M.**, le **11/03/2017** à **18:03**

Bonjour,

Ces documents sont effectivement quérables ce qui fait que vous deviez effectivement aller les chercher...

Je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé si elle reste sans effet et en vous rapprochant d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...